

Délibération n°2020-01-22**Réf. Nomenclature « Actes » : 823**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VALIDATION DES ACTIONS DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	65
Pouvoirs	10
Votants	75

L'an deux mille vingt, le 23 janvier à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 13 janvier 2020 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Ussel.

Marc Bujon est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :**

André Alanore	à	Jean Stöhr	Éric Bossaert	à	Philippe Roche
Daniel Escurat	à	Alain Fonfrede	Michel Pesteil	à	Jean Pierre Guitard
Serge Peyraud	à	Claude Bauvy	Sylvie Prabonneau	A	Pierre Coutaud
Jean Robineaux	à	Gérard Rougier	Francis Roques	à	Robert Gantheil
Jean-Marc Sauviat	à	Christophe Arfeuillère	Geneviève Serve	A	Marie-Claude Lepage


- Élus représentés par leur suppléant :**

Robert Bredèche (Bernadette Delpech); Daniel Caraminot (René Lacroix); Bernard Couzelas (Alain Lanly); Michel Lefort-Lary (Bernard Weyrich); Didier Péneloux (Gérard Loche); Nelly Simandoux (Nadine Coudert).

- Élus absents et non-représentés :**

Marine Belle; Jean-Marc Bodin; Gilles Chazal; Tony Cornelissen; Daniel Couderc; Danielle Coulaud; Sandra Delibit; Philippe Exposito; Marc Fournand; Pierre Fournet; Frédérique Fraysse; Baptiste Galland; Fabienne Garnerin; Annie Gonzalez; Xavier Gruat; Dominique Guillaume; Chantal Guivarch-Paisnel; Mady Junisson; René Lacon; Martine Leclerc; Cécile Martin; Dominique Miermont; Gérard Moratille; Daniel Poigneau; Joël Pradel; Christine Rougerie; Jean-Michel Taudin.

Délibération n°2020-01-22

Envoyé en préfecture le 28/01/2020
 Reçu en préfecture le 28/01/2020
 Affiché le 
 ID : 019-200066744-20200123-20200122-DE

La Convention Territoriale Globale (CTG) est un accord entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la communauté de communes qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

Afin d'adapter son offre de services aux besoins du territoire, Haute Corrèze Communauté a défini les axes suivants dans son plan d'actions :

Axe 1 : aider les familles à concilier vie familiale et professionnelle

- Affiner et étayer les besoins en mode de garde
- Communiquer sur le métier d'assistante maternelle
- Déménagement de la micro crèche de Sornac
- Elaboration/ révision du projet éducatif
- Optimiser le maillage en ALSH
- Maintenir et développer les espaces jeunes

Axe 2 : soutien à la fonction parentale

- Projet famille
- Soutien au LAEP « les petits bouts »

Axe 3 : Accompagner les familles dans leur environnement et cadre de vie/ vie sociale

- Elaborer une charte de l'accueil
- Favoriser la création de nouveaux espaces d'accueil
- Rendez-vous conviviaux
- Etendre Rézo Pouce

Axe 4 : Vie associative

- Créer un réseau de bénévoles

Axe 5 : Accessibilité des services au public

- Rézo pouce


Axe 6 : Accès au droit/ insertion

- Inclusion numérique

Axe 7 : Santé solidarité

- Actions de prévention

Délibération n°2020-01-22

Envoyé en préfecture le 28/01/2020
 Reçu en préfecture le 28/01/2020
 Affiché le 
 ID : 019-200066744-20200123-20200122-DE

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire

- **APPROUVE** le plan d'actions de la Convention Territoriale Globale
- **AUTORISE** le président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité	
Votants	75
Pour	75
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

**Délibération certifiée exécutoire après réception de la
 sous-préfecture,**

À Ussel, le 23 janvier 2020

Le président,
 Pierre Chevalier

